



Caméra de surveillance/ filmé à notre insu

Par Vio816

Bonjour,

Nous avons réalisé un échange de maison. Lorsque nous sommes arrivés dans la maison, nous sommes rendus compte au bout de plusieurs heures qu'il y avait une caméra de surveillance (façon objet de décoration) braquée sur nous dans le salon.

Quelles sont nos possibilités pour cette situation ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Par quel intermédiaire avez vous loué ?

Vous pouvez porter plainte :

cf code pénal

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193566]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193566[/url]

Par isernon

bonjour,

si vous êtes devenu propriétaire de cette maison après échange, vous pouvez démonter cette caméra.

si vous êtes locataires, demandez sa suppression à votre bailleur.

qui peut voir ce qui est filmé par cette caméra ?

salutations

Par Vio816

C'était un échange de maison par le biais de Homeexchange (pour les vacances).

Nous ne savons pas si nous avons été réellement filmé mais nous savons par le biais des échanges avec le propriétaire que cette caméra s'activait et se desactivait à distance.

Par Patatrac

Bonjour

Vacances?.....présence temporaire....

Un scotch dessus ?

Cordialement

Par Vio816

Oui pour le scotch, mais en attendant nous avons mis plusieurs heures avant de nous rendre compte de sa présence (et nous aurions pu ne pas nous en rendre compte car elle était dissimulée façon objet de décoration).

Par isernon

vous indiquez à la propriétaire que cette caméra est illégale et qu'elle veuille la déconnecter rapidement sinon un coup de pince coupante, c'est efficace et rapide.

Par Vio816

Comment être sûr que cette caméra est réellement désactivée? Et ce tout au long du séjour.
Je suis d'autant plus mal à l'aise, que mon fils de 4 ans s'est changé dans le salon avant qu'on ne se rende compte de cette caméra et qu'on ne sait jamais à qui on a affaire. Le propriétaire est particulièrement désagréable depuis qu'on lui a fait remarquer cette caméra et nous avons décidé de quitter le logement, mais en attendant que faire avec ces potentielles vidéos ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Avant d'évoquer la loi qui s'appliquerait, il serait important de préciser dans quel pays se situe cette résidence de vacances.

Par Vio816

En France

Par yapasdequoi

Le code pénal s'applique.
La CNIL impose qu'une caméra installée dans un domicile soit signalée aux occupants.
[url=https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-chez-soi]https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-chez-soi[/url]